

CM03042026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 13 avril à 19 heures 00 minute, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle des mariages de la commune sous la présidence de Madame BOCHÉ, Maire.

Etaient présents

Mme BOCHÉ Audrey	Mme DUQUENNE Brigitte	M. LÉTUVÉ Bruno
M. CARON Francis	M. GARDON Jean-Pierre	M. LITIM Nabil
M. DABONNEVILLE Jean-Pierre	M. HOURLON Alix	
Mme DARRAS Zohra	Mme KELDERMANS-DUMEZ Astrid	
Mme DELFOSSE Delphine	Mme LEMAITRE Danièle	Mme VIGNÉ Isabelle

Absents excusés : Mme MONBRUN Laura donne pouvoir à Mme LEMAITRE Danièle, M. VAN DE KERCHOVE Fabien donne pouvoir à Mme BOCHÉ Audrey

Secrétaire de séance : Mme Danièle LEMAÎTRE a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Ouverture de la séance à 19 heures suivant l'ordre du jour.

01) Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

Le procès-verbal n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

02) Devis achat tracteur

Madame Le Maire expose aux membres du conseil municipal l'état de vétusté du tracteur municipal.

Deux devis sont proposés à l'appréciation du conseil :

- Un tracteur farmtrac FT20 mécanique, 952 cm³ pour la somme de 8 715.83 € HT, soit 10 459.00 € TTC
- Un tracteur Farmtrac FT26 mécanique, 1318 cm³ pour la somme de 10 549.16 € HT, soit 12 659.00 € TTC.

M. LITIM indique qu'il disposera d'un autre devis dès demain.

Mme DELFOSSE et M. HOURLON interrogent Mme le Maire sur l'usage du tracteur et l'intérêt de l'équiper d'une remorque.

Après échanges, les membres du Conseil décident de solliciter de nouveaux devis, plus complets compte tenu des remarques exprimées.

Ce point est donc reporté.

03) Attribution des subventions aux associations

- Le Club des aînés

Le Club des aînés sollicite la somme de 350 € pour mener à bien ses actions.

L'association expose qu'elle a besoin d'acheter des lots pour son concours de manille, des jeux pour le club et qu'elle organise différents goûters dans l'année.

En cas d'évènement exceptionnel, type sortie, Mme le Maire précise que la commune pourrait éventuellement envisager une participation ponctuelle ; les membres du Conseil approuvent cette proposition.

La situation financière du club étant par ailleurs saine, le conseil municipal décide d'octroyer la somme de 300 €.

Danièle LEMAÎTRE, secrétaire de l'association, ne prend pas part au vote.

Contre 0 Abstention 0 Pour 14 voix

- Bulles de théâtre

L'association Bulles de théâtre reconduit pour la 5^{ème} année le festival « ça va conter ». L'association propose l'intervention de deux conteurs dans les classes à raison de 12 heures pour chacune. Une restitution du travail avec les élèves est prévue pendant le festival. Afin de pouvoir mener à bien ce temps fort, l'association sollicite la somme de 1 500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose d'octroyer la somme de 1 000 € et vote

Contre 0 Abstention 0 Pour 15 voix

Mme DELFOSSE demande pourquoi la bibliothèque ne bénéficie pas de ce type de subvention. Mme le Maire indique que la bibliothèque n'est pas une association et qu'elle dispose de crédits spécifiques au sein du budget communal.

04) Vote des taux d'imposition

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de maintenir les taux d'imposition au même niveau que les années précédentes (taux identiques depuis décembre 2019), à savoir :

TH : 13.50%

TFPB : 53.17%

TFPNB : 58.83%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote

Contre 0 Abstention 0 Pour 15 voix

05) Délibération sur la fongibilité des crédits (plafonné à 7.5 %)

Le conseil municipal est informé que consécutivement au passage à la nomenclature comptable M57 à compter de l'exercice 2024, la commune est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement. Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation du conseil municipal, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections.

Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle. Le Conseil municipal est informé, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la liste des décisions prises dans le cadre de l'article L2122- 22 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Mme DELFOSSE estime que la limite de 7,5% est peu élevée. Mme le Maire précise qu'il s'agit d'une disposition réglementaire.

Contre 0 Abstention 0 Pour 15 voix

06) Vote du budget

Mme le Maire présente aux élus le budget proposé, chapitre par chapitre.

Elle demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur ce budget primitif, étudié en commission finances en date du 8 avril 2026, comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 611 609,08 €

Recettes : 611 609,08 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 389 536,40 €

Recettes : 389 536,40 €

Contre 0 Abstention 0 Pour 15 voix

07) Délibération autorisant le Maire à recruter des agents contractuels sur des emplois permanents pour pallier certaines absences d'agents des services publics

Afin d'assurer une continuité de services publics, il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à procéder au recrutement d'agents contractuels pour pallier les absences d'agents des services publics pour maladie ou formation, par exemple.

Contre 0 Abstention 0 Pour 15 voix

08) Constitution des commissions communales

Il est proposé de créer 3 commissions en plus de la commission finances et de la commission obligatoire « liste électorale » ; Mme le Maire invite les membres du Conseil à se positionner sur ces commissions. Leur composition est ainsi déterminée :

- Appel d'offres (mise en concurrence d'entreprises pour la réalisation de travaux) : Audrey BOCHÉ, Alix HOURLON, Nabil LITIM, Jean-Pierre GARDON et Jean-Pierre DABONNEVILLE
- Ecole/ALSH (en cas de besoin d'investissement : petits travaux ou achat de matériel, décision sur la délégation de service de l'accueil de loisirs, prestataire cantine...) : Audrey BOCHÉ, Delphine DELFOSSE, Isabelle VIGNÉ, Bruno LÉTUVÉ et Astrid KELDERMANS-DUMÉZ
- Fêtes et cérémonies (organisation des commémorations, fête de la musique, fête des associations, métro 39, repas des aînés...) : Danièle LEMAITRE, Brigitte DUQUENNE, Francis CARON, Jean-Pierre GARDON et Jean-Pierre DABONNEVILLE

Commission obligatoire :

- Liste électorale : elle est présidée par un élu qui ne peut être ni le maire ni un adjoint.

2 administrés et la secrétaire de mairie compléteront cette commission.

Danièle LEMAITRE se propose pour cette fonction. Le Conseil ne voit pas d'objection à sa candidature.

Il est également proposé de créer des groupes de travail qui seront ouverts à des personnes extérieures au conseil municipal, sur les thématiques suivantes :

- Amélioration du cadre de vie (Label « Villes et Villages Fleuris », journée citoyenne...) : Audrey BOCHÉ, Jean-Pierre GARDON, Isabelle VIGNÉ, Jean-Pierre DABONNEVILLE et Brigitte DUQUENNE
- Actions sociales et vivre ensemble (sortie pour les aînés, lutte contre les violences conjugales, ouverture de la cantine aux aînés, conseil municipal des jeunes...) : Audrey BOCHÉ, Zohra DARRAS, Laura MONBRUN, Nabil LITIM et Bruno LÉTUVÉ.
- Petite enfance : Relais Petite Enfance (REP) - relais parents et assistantes maternelles : Delphine DELFOSSE, Zohra DARRAS et Danièle LEMAITRE

- Eglise : Audrey BOCHÉ, Danièle LEMAITRE, Nabil LITIM et Alix HOURLON

Le Conseil approuve cette répartition.

Contre 0 Abstention 0 Pour 15 voix

09) Proposition des commissaires pour la commission communale des impôts directs

Cette commission sert à vérifier les informations détenues par les services des impôts sur les travaux relevant d'un acte d'urbanisme avec la réalité du terrain et est composée du maire ou d'un adjoint délégué qui sera président de cette commission et de 6 commissaires titulaires à qui il faut prévoir 6 commissaires suppléants. Ces derniers sont proposés en double parmi les habitants de la commune auprès des services des finances publiques.

Aussi, après tirage au sort, voici la liste des personnes proposées : François Chéron, Jean-Charles Benoist, Marie Françoise Vervoort, Elisabeth Fernandes, Isabelle Berthomier, Simon Desplanques, Pascal Blandurel, Michel Blond, Pierre Demolin, Eric Duchaussoy, Virginie Gorin, Anne-Sophie Hermant, Brigitte Dautin, Béatrice Reimund, Céline Mantel, Orianne Rabbe-Thellier, Jean-Michel Barbier, Stéphane Bouafia, Sébastien Candellier, Jacques Croizé, Marie Aline Blondin, Anita Poulain, Sybille Thierion De Monclin, Virgile Rodrigues-Martins.

A la demande de Mmes Vigné et Duquenne, Mme le maire répond que la désignation par la Direction des Finances publiques n'est pas réfutable et qu'elle vaut pour la durée du mandat.

Les membres du Conseil votent :

Contre 0 Abstention 0 Pour 15 voix

10) Désignation d'un correspondant incendie et secours

Depuis 2021, la loi nous impose de désigner un correspondant incendie et secours au sein du Conseil municipal.

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation du Conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation (article 13 de la loi du 25 novembre 2021). Par ailleurs, le correspondant incendie et sécurité est chargé de mettre en place, évaluer et réviser le plan communal de sauvegarde (article L.731-3, alinéa 2 du code de la sécurité intérieure).

Madame le Maire demande à l'ensemble des membres du conseil municipal : qui souhaite être correspondant incendie et secours ?

M. Nabil LITIM se propose pour cette fonction. Le Conseil municipal n'y voit pas d'objection et vote à l'unanimité. Mme le Maire précise qu'un arrêté de nomination sera rédigé et envoyé aux services de la Préfecture ainsi qu'au SDIS.

Le Conseil vote

Contre 0 Abstention 0 Pour 15 voix

11) Désignation d'un délégué sécurité et prévention de la délinquance sur le territoire métropolitain

Amiens Métropole a mis en place le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) dès 2005. Cette instance se réunit en assemblée plénière et travaille autour de thématiques qui réunissent élus, services de l'Etat et des collectivités territoriales, acteurs publics et privés concernés par les questions de sécurité et de prévention de la délinquance tels que les transporteurs ou les bailleurs.

Ses missions : Diagnostic, Analyse, Actions de prévention, Traitement de la délinquance, Evaluation.

Il convient de désigner un membre du conseil municipal afin de siéger au CISPD. Il est proposé de désigner Mme BOCHÉ, Maire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal votent :

Contre 0 Abstention 0 Pour 15 voix

12) Questions diverses

Bâtiment technique : La commune ne dispose pas d'un bâtiment technique qui soit satisfaisant. Actuellement, le matériel communal est réparti dans 3 garages (dont un loué à la SIP) ce qui n'offre pas une optimisation et un usage satisfaisant. L'agent communal ne dispose d'aucun point d'eau pour nettoyer son matériel.

Afin de pallier ce manque, la commune est en pourparlers avec Monsieur Libbreck afin de louer le bâtiment visible de la rue.

Mme Vigné et Mme Delfosse posent la question de l'accès aux toilettes et à la douche, M. Hourlon de l'existence d'un coin repas pour l'agent.

Réponse de Mme Boché : pour les sanitaires, Romain peut accéder à la mairie ou au périscolaire, pour la douche au périscolaire.

Il n'y pas de coin repas spécifique ; en revanche, il bénéficie de tickets repas. Par ailleurs, il peut aussi avoir accès au périscolaire s'il le souhaite.

Métro 39 : Pour la 3^{ème} année, Amiens Métropole nous invite à participer à l'évènement « Métro 39 » dont l'objectif est de proposer une activité sportive simultanément dans les 39 communes. La date retenue est le 3 mai. La proposition de départ est une sortie vélo à laquelle nous sommes libres de greffer d'autres activités. Les organisateurs se sont réunis, en voici donc le programme :

Départs de l'école d'Allonville 2, place de la Mare au Four

Rendez-vous à 9h15 pour :

- Les circuits 27 et 50 km (vélos de route).
- La rando enfants/famille avec activité découverte de la nature (parcours de 3 km)
- Le circuit "marche active" de 10km dans les chemins communaux

- Le circuit "promenade pédestre" de 5 km

Rendez-vous à 10h pour le circuit 15 km dans les chemins (VTT obligatoire)

Accueil café/gâteaux/jus de fruits par la mairie

Coach échauffement des sportifs avant le départ, pour tous.

Pour les sorties vélo : le casque est obligatoire et les vélos doivent être en bon état. Pour les marches, prévoir des chaussures adaptées.

Vers 12h00 : verre de l'amitié offert par la commune dans la cour de l'école.

Des planchas, tables, chaises et barnums seront à votre disposition pour un barbecue partagé en mode "auberge espagnole" (chacun ramène ses grillades, salades et boissons) pour ceux qui le souhaitent.

L'ensemble des membres du Conseil municipal est invité à participer à cette journée.

8 mai : Afin de rappeler l'importance du devoir de mémoire M. Nabil LITIM, Mme Annie BUTEZ, présidente de l'association du Souvenir français et Mme Audrey BOCHÉ vont aller à la rencontre des élèves de cycle 2 et 3 en amont de la commémoration.

A 10h30 : début de la commémoration avec lecture et chants par les enfants, accompagnement de la cérémonie par The Samarobriva Pipes and Drums, suivi du verre de l'amitié offert par la mairie sur la place du village, proposition d'un pique-nique partagé (des tables et chaises seront mis à disposition), dans l'après-midi une visite guidée menée par un guide conférencier sur l'œuvre d'Athanase Fossé, à 16h le Safran programme le spectacle « Mariage forcé » de Molière dans une version quelque peu décalée proposée par la compagnie 800 litres de pailles (spectacle en extérieur avec repli dans la salle polyvalente en cas de mauvais temps).

13) Questions orales

Aucune question n'ayant été reçue, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h27.